

Prix de l'Engagement Exceptionnel à l'EPFL

1. Introduction

L'EPFL s'engage à offrir un environnement dans lequel les membres du personnel et les étudiant-es peuvent non seulement exceller, mais aussi s'épanouir. En reconnaissance de l'importance cruciale de la qualité de l'environnement de travail et d'apprentissage, et de son impact sur l'expérience académique/professionnelle, nous proposons un prix qui reconnaît les contributions exceptionnelles à la communauté de l'EPFL, le « **Prix de l'Engagement Exceptionnel** ».

2. Objectif

Le prix reconnaît les collaborateurs et les collaboratrices qui, en menant des initiatives ou en étant des exemples à suivre, incarnent les valeurs de l'EPFL. Les lauréat.es sont reconnu.es pour leur attention aux questions et préoccupations qui impactent la qualité de l'environnement de travail et d'apprentissage à l'EPFL. Le prix peut être décerné à un individu ou à un groupe. Il est remis annuellement lors de la cérémonie de la Magistrale avec les différents prix de recherche et d'enseignement.

3. Public cible et processus de nomination

Tous les employé-es de l'EPFL peuvent être nommé-es pour le « Prix de l'Engagement Exceptionnel ». Les nominations peuvent être soumises par des collègues ou par des unités ou des associations reconnues par l'EPFL. La nomination doit être soutenue par au moins deux personnes. Les auto-nominations ne sont pas acceptées, de même que les nominations par les membres du comité.

Le prix est décerné chaque année par la Direction de l'EPFL. L'Assemblée de l'École coordonnera la procédure de remise du prix. Les nominations seront sollicitées par e-mail et doivent être soumises en utilisant un formulaire de candidature dédié.

4. Processus de sélection et comité

L'Assemblée de l'École convoquera un comité d'évaluation des nominations qui effectuera une sélection en se basant sur les critères décrits dans le paragraphe 6.

La composition du comité de sélection est la suivante :

- Le/La Président-e de l'Assemblée de l'EPFL, qui préside le comité;
- Un-e représentant-e de chacun des quatre corps (CAT, CI, ENS et Etudiant) parmi les membres de l'Assemblée
- Un-e représentant-e de la VPH
- Un-e représentant-e de la VPS
- Un-e représentant-e de la VPI
- Un-e représentant-e de la VPA

La sélection s'effectuera en deux étapes.

- 1) Les membres de l'Assemblée d'Ecole du comité d'évaluation effectueront une première évaluation des candidatures.

- 2) L'ensemble du comité de sélection proposera une liste classée de trois finalistes à la Direction de l'EPFL, qui effectuera le choix final. Dans des cas exceptionnels, deux lauréat-es peuvent être récompensé-es la même année.

5. Reconnaissance

Le ou la lauréat-e sera annoncé-e lors de la cérémonie annuelle des prix par le ou la Président-e de l'EPFL accompagné-e par le ou la Président-e de l'Assemblée d'Ecole. Cette annonce est publiée sur la page d'accueil de l'EPFL. Aucune liste des nominations ou des finalistes ne sera publiée. Cependant, le nombre de nominations peut être communiqué.

Les canaux suivants seront utilisés pour diffuser le prix :

- Une page web dédiée avec l'appel à candidatures et des informations sur les lauréat-es précédent-es ;
- Une interview vidéo du ou de la lauréat-e par Mediacom.

Nature du prix

2 000 CHF, un certificat de prix et un déjeuner ou dîner avec le ou la Président-e.

6. Critères

Résumé des principaux critères :

- Développer des activités qui ont amélioré la vie d'une partie de la communauté de l'EPFL ;
- Être un-e modèle d'engagement et de persévérance au sein de son environnement de travail ;
- Inspirer les autres à travailler en collaboration et de manière créative ;
- Faire preuve d'initiative ;
- Promouvoir un environnement de travail respectueux, collégial, solidaire et diversifié ;
- Être activement impliqué dans le mentorat et le développement des autres.
- Si le candidat est le leader d'une équipe :
 - o Démontrer la capacité de créer et de mettre en œuvre une vision pour son équipe. Être visible en tant que pionnier du changement ;
 - o Motiver les employés et les membres de l'équipe et avoir un palmarès tangible pour le démontrer ;
 - o Donner l'exemple. Inspirer les employés et les membres de l'équipe à promouvoir des changements positifs dans leur vie professionnelle.

Environnement de travail :

- Faire preuve d'un engagement envers les politiques et pratiques qui soutiennent un environnement de travail et d'apprentissage de qualité ;
- Faire preuve de créativité en offrant des opportunités pour soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Engagement communautaire

- S'engager dans des activités au-delà de ses responsabilités professionnelles qui contribuent à aider et à améliorer les conditions des autres au travail ou dans la communauté au sens large ;

- Favoriser un environnement d'équipe solidaire et collégial.

Diversité

- Favoriser l'égalité des chances et veiller à un environnement de travail dans lequel la diversité est valorisée.

Réalisations

- Mettre en œuvre ou promouvoir des approches stratégiques ou méthodologiques ou des processus opérationnels/organisationnels afin d'optimiser la gestion d'une unité ou d'un service ;
- Promouvoir l'innovation et le leadership proactif (le cas échéant) ;
- Défendre les intérêts de la société par la diffusion du savoir, la formation de citoyens éclairés et par la promotion d'une vigilance éthique.

7. PEE des facultés et des collègues

En parallèle du prix institutionnel, les doyen·nes peuvent également décerner un « Prix de l'Engagement Exceptionnel » propre à leur faculté ou collège. Celui-ci s'appuie sur les mêmes critères que le prix EPFL. Le conseil de faculté propose trois candidat·es, et la sélection est validée par le conseil de direction de la faculté (composé des directrices ou directeurs de sections et d'unités affiliées). Le montant du prix est de 1000 CHF et il est remis lors de l'assemblée générale de la faculté, en lien avec le discours de fin d'année.

8. Agenda

Appel à nomination au plus tard le 31 mai. Cet appel est réalisé en collaboration avec Mediacom par l'envoi d'une newsletter à l'ensemble du personnel et du corps étudiant·in de l'EPFL.

Un rappel est envoyé à l'ensemble du personnel et des étudiant·es de l'EPFL au plus tard le 15 juin.

La liste des trois nominé·es est envoyée à la direction de l'EPFL un mois avant la cérémonie de la magistrale, au plus tard le 1^{er} septembre.

Étape	Délai	Description
Appel à nomination	Début juin	Envoi d'une newsletter par Mediacom à tout le personnel et au corps étudiant·in de l'EPFL
Rappel	10 à 15 jours après l'appel à nomination	Deuxième appel à candidatures diffusé à l'ensemble de la communauté
Soumission des candidatures	Au plus tard le 15 juillet	Date limite d'envoi des candidatures
Sélection des finalistes	Au plus tard le 1 ^{er} septembre	Le comité propose 3 finalistes à la Direction de l'EPFL
Remise du prix	Cérémonie de la Magistrale	Annonce publique et publication sur le site web